

Bernard DUCATEAU
10-12, place de l'église
18130 JUSSY- CHAMPAGNE
bernard.ducateau@wanadoo.fr

Jussy-Champagne, le 13 janvier 2012

Monsieur le Président,

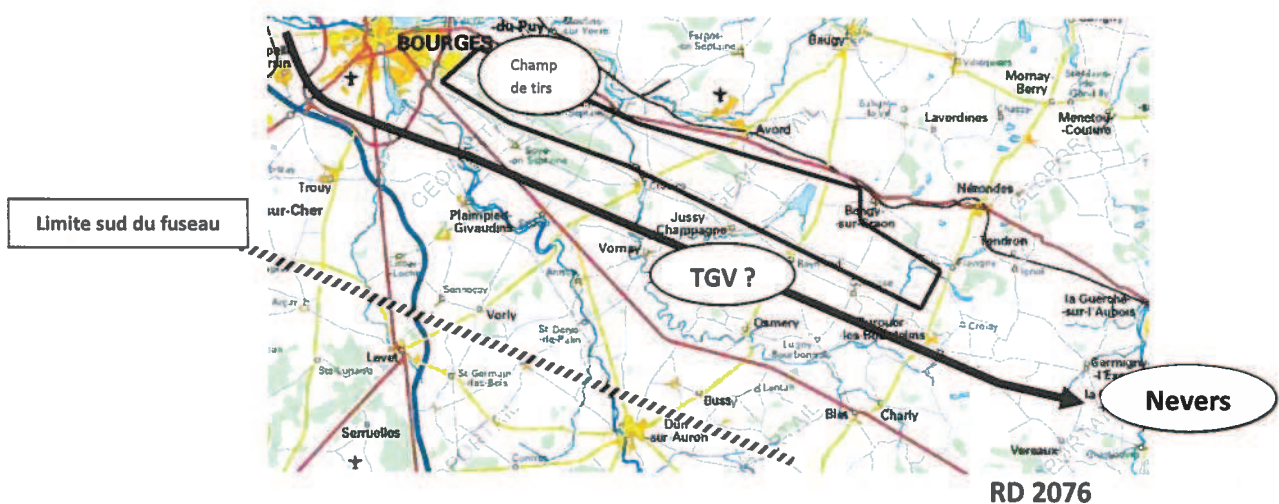
Le projet POCL est une formidable opportunité d'aménagement du territoire pour les habitants et les entreprises du Cher. Mais il s'agit également de concilier le développement industriel et économique de notre département avec la protection de son environnement et de son patrimoine culturel qui sont également précieux.

Le débat public en cours qui s'achèvera fin janvier 2012, fait ressortir localement deux scénarios : le tracé Ouest et le tracé Médian. A l'approche de Bourges, le tracé Ouest comprend deux variantes selon que l'on contourne la ville par le nord ou le sud.

Les habitants des villages riverains du sud du champ de tirs de Bourges, directement concernés par cette dernière variante, ont pris l'initiative de participer au débat public pour que leur situation particulière et leurs préoccupations soient prises en compte par la commission nationale du débat public.

En effet, le champ de tirs de Bourges est une zone interdite à la circulation d'environ trente kilomètres de long sur 5 kilomètres de large dans lequel sont effectués des essais d'armements, des tirs de missiles et de munitions de gros calibres d'une portée jusqu'à vingt-cinq kilomètres. C'est une véritable « frontière » entre le nord et le sud durant la semaine en raison de la fermeture des routes de jour et parfois la nuit. Elle contraint les habitants à des détours de plusieurs dizaines de kilomètres et une majorité d'entre eux se tournent vers Dun sur Auron (commerces, collège, poste, gendarmerie, paroisse, etc.) alors que le bourg d'Avord est plus près. Par ailleurs, les militaires de la base d'Avord, en pleine expansion, hésitent à choisir une résidence dans le sud du champ de tir et nos villages ne bénéficient que modérément de son développement.

La construction d'une ligne TGV instaurerait une deuxième frontière. L'enclave ainsi créée sur près de trente kilomètres, situation unique en France, isolerait nos villages qui n'auraient aucune perspective de développement et constituerait un nouvel obstacle majeur à la continuité territoriale comme l'indique le schéma suivant :



Ces mêmes habitants subissent également des contraintes de bruits liées aux tirs. Certains endurent les nuisances sonores causées par le trafic routier sur la route départementale 2076 (9 000 véhicules par jour). Les émissions sonores supplémentaires produites par le TGV circulant à grande vitesse, perceptibles à plusieurs kilomètres, seront insupportables.

En conclusion, s'ils sont attachés au désenclavement de leur département, les riverains du champ de tirs de Bourges sont déjà concernés par des contraintes de circulations et des nuisances sonores. La construction d'une ligne TGV à proximité de leurs villages laissera une empreinte insupportable au plan social, humain, touristique et environnemental. Pris entre le champ de tirs au nord et la ligne TGV au sud, nos villages n'auront aucun avenir. Ils s'opposent donc au tracé Ouest dans sa variante contournement de Bourges par le sud.

Je vous prie de croire monsieur le Président, en l'assurance de ma haute considération.

A handwritten signature, possibly 'uteuy', is written in black ink. The signature is enclosed within a large, hand-drawn oval scribble that also extends to the right, suggesting a flourish or a mark of completion.

VORNAY ■ Les communes voisines du Polygone débattent du projet TGV

Pas question d'être enclavées

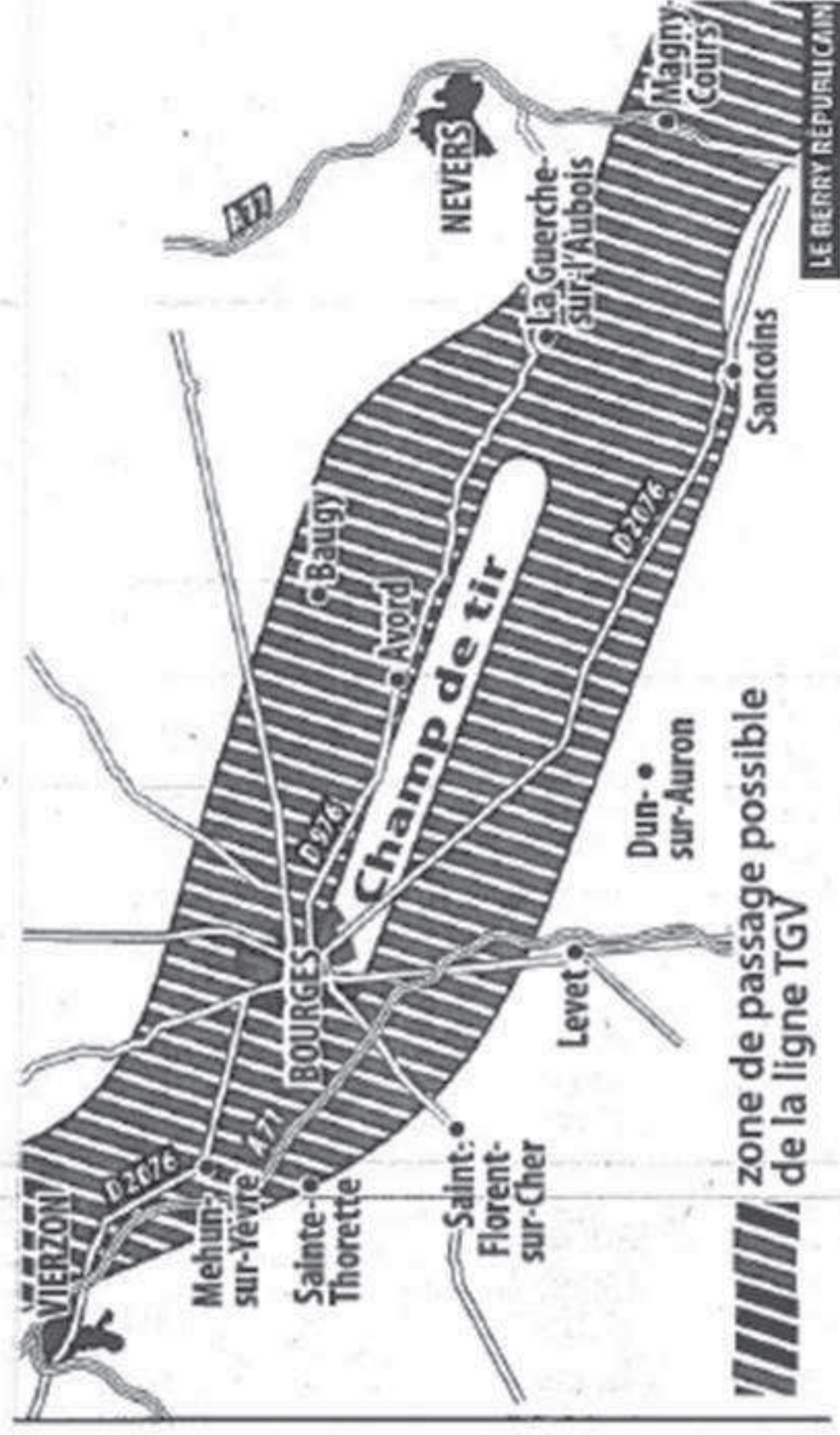
Dix communes situées au sud du champ de tir du Polygone ne veulent pas être enclavées. Le projet TGV Grand Centre Auvergne avec le tracé ouest qui passerait par le sud de Bourges a fait débat vendredi, entre leurs représentants.

Jean-Pierre Pille

Correspondant

A lors que le débat public autour du projet de TGV Grand Centre Auvergne sera clos à la fin du mois de janvier, dix communes du Cher (*), situées au sud du Polygone, entre Bourges et Ourouer-les-Bourdelins, pourraient être enclavées entre le champ de tir et la ligne du TGV.

« Nous avons en effet constaté, avec Jean Garcin, ancien maire de Jussy-Champagne, que le tracé ouest du TGV dans sa variante de contournement de Bourges par le sud avait de fortes probabilités de passer à proximité des villages riverains du champ de tir », déclarait Bernard Ducateau, résident de Jussy-Champagne, organisateur de la réunion ayant eu lieu, vendredi



soir, à la salle des fêtes de Vornay, et destinée à poser un autre regard sur cet aspect « qu'aucun cahier d'acteur n'évoque ».

Prudent et conscient que le projet ferroviaire est un outil formidable de développement économique et touristique pour le Cher, Bernard Ducateau ne s'oppose « en aucun cas au TGV », mais veut « qu'on reconnaisse la spécificité de nos villages ».

D'un côté, le champ de tir, avec ses contraintes acceptées, et de l'autre une nouvelle ligne de rup-

ture sociale et territoriale. La centaine de personnes présentes (maires, agriculteurs, particuliers...) à cette réunion n'en veut pas.

La distance la plus courte entre deux points étant la ligne droite, le contournement par le sud de Bourges pour rallier Nevers et Magny-Cours conviendrait parfaitement au TGV qui « n'aime pas les virages ».

Et visiblement, on lui offre 60 kilomètres de ligne droite qui peuvent devenir « un véritable cauchemar pour les riverains du

champ de tir ».

Si les plus pessimistes y voient « une réserve d'Indiens », il n'en reste pas moins que le débat public permet l'expression des populations de ces communes et de dire « ne nous enclavez pas ». Aussi tardif que soit le débat, cette question mérite au moins d'être explorée. Et pour le coup à grande vitesse. Avant que le train ne siffle trois fois. ■

(*) Crosses, Cornusse, Jussy-Champagne, Lugny-Bourbonnais, Osmary, Ourouer-les-Bourdelins, Raymond, Soye-en-Septaine, Saint-Just et Vornay.